

Département des Pyrénées-Orientales Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021256-010

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Marché de service : mission de contrôle technique pour la restructuration du complexe sportif de Matemale.

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

Suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du complexe sportif de Matemale et dans la continuité du projet une mission de contrôle technique est nécessaire.

Cela représente un budget de 42 750€HT (1,5% du montant des travaux 2 850 000€)

Marché ordinaire/procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Pour une durée de 24 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 28.06.2021

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 15 juillet 2021 à 18h et 3 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs)

- SAS SOCOTEC CONSTRUCTION 13/07/2021 à 09h18
- DEKRA 13/07/2021 à 13h23
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 13/07/2021 à 16h34

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 70 %.

En référence au BPU

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule inversement proportionnelle, soit : Note= (montant HT le moins élevé) / (montant HT proposé pour cette offre)* note maxi

2. Critère Valeur technique pondéré à 30 %.

En référence au mémoire technique

Valeur technique et niveau de compétence des intervenants missionnés ; références sur des projets de valeur et d'importance similaires

L'appréciation de ce critère fera l'objet d'une note sur 30 au regard des notes détaillant l'organisation, la méthodologie, les compétences et les références.

Aucune phase de négociation n'a été menée mais des questions complémentaires ont été posées à l'entreprise SOCOTEC.

Candidats	Classement	Prix	Technique	Total
		/70	- Valeur technique et niveau de compétences des intervenants - Références sur des projets de valeur et d'importance similaires /30	
SAS SOCOTEC CONSTRUCTION	1	12 870€ 70	20	90
DEKRA	3	18 800€ 47.9	28	75.9
BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	2	18 775€ 48	30	78

Les offres relatives à ce marché ont été examinées en Commission MAPA, réunie le 10 Septembre 2021 à 14h.
 Cette dernière propose de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un budget de €HT pour 12 870€HT
 La mission de contrôle technique.

Le président demande à l'assemblée de se prononcer

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- DECIDE de retenir la proposition de la Commission MAPA.
- D'APPROUVER l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour le montant précité.
- AUTORISE le président à signer le marché correspondant ainsi que tous documents à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme
 La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

